

f i n resocuir.fr

reso
CUIR

Cluster cuir Nouvelle-Aquitaine

Présente

9^{ème}
ÉDITION

Les Portes DU CUIR

les rencontres de la filière cuir

26-27-28
SEPTEMBRE
2025

Parc des
Expositions
PAU



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

- Plein tarif : 5 €
- 12-18 ans : 3 €
- Gratuit : - 12 ans

Restauration sur place

- EXPOSITIONS
- CONFÉRENCES
- DÉMONSTRATIONS
- ATELIERS D'INITIATION
- VENTE

DOSSIER D'INSCRIPTION EXPOSANT

I. 9^{ème} édition Les Portes du Cuir : 26, 27 et 28 septembre 2025



A. L'ADN des Portes du Cuir #SALON

Le Cluster ResoCUIR Nouvelle-Aquitaine organise les 26, 27 et 28 septembre 2025 au Parc des Expositions de Pau, en Pyrénées Atlantiques, l'ambitieuse 9^{ème} et prochaine édition des Portes du Cuir #SALON ! Durant 3 jours, nous vous donnons rendez-vous pour faire rayonner les savoir-faire des métiers de notre filière cuir si emblématique !

Cette nouvelle édition a de grandes ambitions en termes de fréquentation et de programme. Professionnels de la filière, scolaires, étudiants, grand public, amateurs d'objets d'art, demandeurs d'emplois, sont attendus sur les 3 jours du Salon ! Cet événement, véritable carrefour des métiers du cuir en Nouvelle-Aquitaine, se veut un lieu de rencontre et d'échanges, à la fois pour les acteurs de la filière et pour le grand public. Notre souhait est que les Portes du Cuir #SALON suscite des vocations !

Les Portes du Cuir #SALON ont pour objectif de mettre en lumière la richesse et la diversité des savoir-faire d'exception de la filière cuir auprès d'un large public de curieux, petits et grands comme initiés. Il s'agit aussi d'une occasion unique pour chacun de vous de présenter vos créations, d'échanger avec vos confrères et de vendre vos fabrications directement auprès du grand public. Nous espérons que cet événement sera un véritable tremplin pour la reconnaissance de notre filière et la promotion de nos savoir-faire !

Venez partager la passion qui vous anime pour le cuir ! Les Portes du Cuir #SALON c'est offrir à tous les professionnels de la filière une plateforme dynamique et enrichissante qui se conjugue avec une vitrine commerciale d'envergure. Professionnels, déployez votre gamme !

Une attention particulière est portée à chaque édition pour une organisation toujours plus économe en ressources et en matières afin de limiter l'impact environnemental de l'événement.

Avec le concours d'une agence de presse, la campagne de communication révélera la noblesse des savoir-faire d'exception des professionnels, en amont du Salon, durant les 3 jours puis, post-événement.

Les exposants sont la vitrine même du Salon. Les dossiers de candidature sont soigneusement examinés par le Comité de Sélection selon des critères de qualités définis au préalable : les

savoir-faire techniques, l'esthétique, la créativité, la rigueur de finition, l'innovation. Nous comptons sur votre présence pour faire de cette 9^{ème} édition une réussite collective !



B. Le Salon en quelques chiffres basé sur les éditions précédentes

Les éditions précédentes en quelques chiffres

- ☼ 5500 visiteurs
- ☼ 50 exposants
- ☼ 250 scolaires le vendredi
- ☼ 170 participants aux 20 ateliers d'initiation
- ☼ 3 expositions, un partenariat pour un éco-salon, une bourse aux chutes de cuir

Une expérience de 8 éditions au service de ...

- ☼ La mise en réseau entre les professionnels
- ☼ La promotion des savoir-faire des métiers du cuir au grand public avec des démonstrations de savoir-faire
- ☼ La formation, avec la présence d'organismes et de partenaires de l'orientation, du recrutement et de la formation

C. Communication et relation presse

Retour sur les campagnes de communication

- ☼ 1 spot radio relayé dans plusieurs radios
- ☼ Une 10zaine de journalistes présents
- ☼ Des passages TV
- ☼ Une 20aine d'interviews
- ☼ 1 plateau radio
- ☼ Une diffusion de l'ambiance du salon en direct à la radio
- ☼ Une 50aine d'articles de presse
- ☼ 1 dossier de presse et 1 communiqué de presse

Les outils utilisés pour le plan de communication :

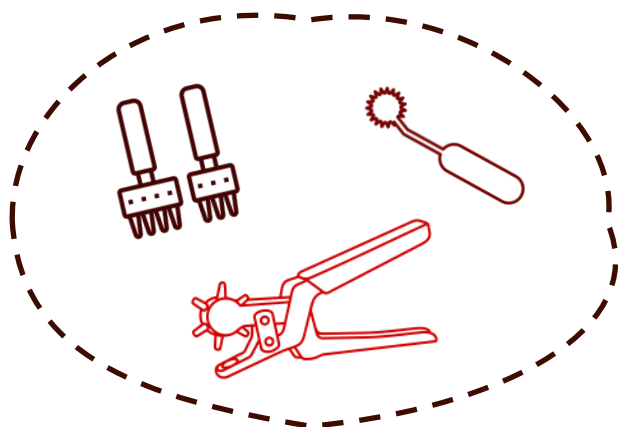
Accompagnement par une Agence de Relation Presse avec un carnet d'adresses de journalistes locaux, régionaux et nationaux mais aussi spécifiques métiers pour la création d'articles et autres publications.

Une page dédiée au Salon et à ses exposants sur notre site internet relayée dans nos réseaux d'entreprises et par nos partenaires.

Une identité visuelle et des supports de communication spécifiques avec le listing des exposants.

Référencement sur internet avec un hashtag spécifique #LPDC

Relais des actualités du Salon et des exposants sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et LinkedIn



D. La mise en œuvre de la 9^{ème} édition (2025)

DATES ET HORAIRES	LA MISE EN ŒUVRE
7 avril 2025 - 17h	Clôture des inscriptions exposants
Semaine 15	Examen par le Comité de Sélection
Semaine 17	Notification par mail par les organisateurs des exposants sélectionnés, du choix de l'emplacement et de la configuration du stand
Jeudi 25 septembre 2025	Montage de 9h00 à 19h00 (un doodle sera proposé afin d'optimiser l'installation)
Vendredi 26 septembre 2025	Conférences de 9h00 à 12h00 réservées aux professionnels de la filière, partenaires et exposants. Exposition de 12h00 à 19h00 Inauguration du Salon de 12h00 à 14h00
Samedi 27 septembre 2025	Exposition de 10h00 à 19h00
Dimanche 28 septembre 2025	Exposition de 10h00 à 18h00
Dimanche 28 septembre et lundi 29 septembre 2025	Démontage : dimanche 28 de 18h00 à 21h00 et à partir de 7h00 lundi 29

Lieu de la manifestation et Parking exposant :

Parc des Expositions de Pau

Adresse : 7 Boulevard Champetier de Ribes, 64000 Pau

Parking exposant : fléchage à votre arrivée au Parc des Expositions (gratuit)

Restauration sur place :

Food-truck, producteurs, bistrot et salon de thé ... des restaurateurs seront présents pour régaler vos papilles et celles du grand public !

Hébergement :

Rendez-vous sur le [Guide de l'hébergement](#) de l'Office du Tourisme de Pau ! Vous pourrez y découvrir les hôtels, gîtes, campings, appart hôtel, aires pour camping-car etc. de la région.

Tarifs des entrées visiteurs :

Tarif adulte : 5 € l'entrée valable 1 jour.

Le billet comprend l'accès aux ateliers d'initiation sur réservation (atelier dispensé aux plus de 12 ans).

Tarif jeune : 3 € l'entrée valable 1 jour pour les enfants de 12 à 18 ans.

Le billet comprend l'accès aux ateliers d'initiation sur réservation (atelier dispensé aux plus de 12 ans).

Entrée gratuite : pour les demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, et moins de 12 ans !
Vendredi 26 septembre : entrée gratuite pour les groupes scolaires et étudiants de 14h00 à 18h00.



II. Dossier de candidature exposant - les Portes du Cuir

A renvoyer les pages 6 et 7 avant le 7 avril 2025 :
par mail à lea.tomezyk@resocuir.fr avec les pièces demandées.

COORDONNÉES ET STATUT

Raison sociale : _____

Enseigne commerciale : _____

Nom et Prénom du représentant : _____

Adresse postale : _____

Ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Marques commercialisées : _____

Statut juridique : _____

N° SIRET : _____

N° TVA Intra : _____

Site internet : _____

Nom et Prénom du représentant technique sur le stand : _____

Téléphone : _____

Attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle à joindre avec le dossier d'inscription (obligatoire)

PRESENTATION DE VOTRE TRAVAIL

Intitulé de votre activité :

Joignez un minimum de 4 photos haute-définition de vos réalisations ainsi que votre logo (uniquement par mail à lea.tomezyk@resocuir.fr) (obligatoire)

Thématique :

- | | |
|--|---|
| ☐ Artisans et Entreprises | ☐ Matériels, outillages, machines |
| ☐ Organismes nationaux, promotion des métiers du cuir | ☐ Produits d'entretien, teinture, finition des peaux |
| ☐ Organismes de formation et de recrutement | ☐ Tannerie, mégisserie |
| ☐ Collecte-négoce de cuirs et peaux | ☐ Elevage |

Accepteriez-vous de faire des démonstrations ? ☐ Oui ☐ Non

Démonstrations prévues : _____

STAND EQUIPÉ

1 branchement électrique 220 V
Cloisons (panneaux mélaminé bois),
structure aluminium
Rail de 3 spots de 100W
1 enseigne

1 badge exposant
1 programme du Salon
1 questionnaire de satisfaction
1 table
2 chaises

Avez-vous besoin d'un branchement en 380 V ? ☐ Oui ☐ Non

CHOIX DU STAND ET OPTIONS

L'aménagement des structures existantes à Pau est tel qu'il n'y aura que très peu d'angles extérieurs disponibles. La demande d'angle n'est donc pas garantie. Merci de compléter votre souhait de stand et d'options et de calculer le montant TTC total :

CATEGORIES DE STANDS ET OPTIONS	QUANTITE	PU HT ADHERENT RESOCUIR	PU HT NON-ADHERENT RESOCUIR	TOTAL HT
Stand 2x3		250,00 €	350,00 €	
Stand 3x3		350,00 €	600,00 €	
Angle extérieur		100,00 €	100,00 €	
Carnet de 10 invitations		Gratuit		
Affiche 21 x 60 cm *		Gratuit		
Table		Gratuit		
Chaises		Gratuit		
Carnet de 10 invitations supplémentaires		30,00 €		
		TOTAL HT		
		TVA 20%		
		TOTAL TTC		

Autres remarques, besoins (électrique, logistique) : _____

Il est recommandé aux Exposants qui vendent leurs pièces de s'équiper de terminaux de paiements qui captent la 4G ou 5G.

* : Merci de préciser dans le tableau le nombre que vous souhaitez recevoir, au maximum 3.

Merci de cocher les cases ci-dessous :

- ☐ J'atteste avoir pris connaissance du règlement de la page 8 à la page 10 et en accepte les conditions.
- ☐ Au plus tard le 7 avril 2025, je retourne signées les pages 6 et 7, avec les éléments demandés : attestation d'assurance, les photos, le logo, un chèque d'acompte de 50% du total TTC et un chèque avec le solde restant à l'ordre de ResoCUIR Nouvelle-Aquitaine (soit 2 chèques). Le chèque d'acompte ne sera débité qu'après la sélection des candidatures. Le paiement total du solde sera encaissé au plus tard 3 semaines avant le Salon soit, le vendredi 5 septembre 2025. Attention, tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Fait à : _____ Signature : _____

Le : _____

Une question ? Contactez-nous !

Léa TOMEZYK – Chargée de Communication : 07 69 59 27 76 - lea.tomezyk@resocuir.fr

III. Règlement des Portes du Cuir #SALON 2025

1. Généralités

§1.1 Le présent règlement s'applique au salon Les Portes du Cuir #SALON ayant lieu à Pau, les 26, 27 et 28 septembre 2025, et couvre la période du montage au démontage soit du 25 septembre 2025 7h00 au 29 septembre 2025 19h00.

§1.2 La manifestation Les Portes du Cuir #SALON est organisée par l'association ResoCUIR Nouvelle-Aquitaine dont l'adresse administrative est située au 6 rue de Cistierna, 24800 THIVIERS avec le soutien de plusieurs partenaires dont la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées et avec l'aide du prestataire le Parc des Expositions de Pau.

§1.3 En signant le présent règlement, les exposants s'engagent à respecter toutes les prescriptions de participation. Ils s'engagent par ailleurs à respecter les réglementations en vigueur, notamment la législation du travail.

§1.4 L'association ResoCUIR Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit d'effectuer des modifications au présent règlement en cas d'apparition de circonstances particulières ou nouvelles.

§1.5 Toute infraction à ce règlement peut entraîner l'exclusion de l'exposant.

§1.6 Les exposants doivent respecter le lieu, la durée, les heures de montage et de démontage du salon, et doivent se conformer aux prix des entrées et des stands, aux critères de sélection des produits exposés, et à la date de clôture des inscriptions fixés par l'organisateur.

2. Conditions de participation

§2.1 Peuvent participer aux Portes du Cuir #SALON tout professionnel lié à la filière du cuir, disposant d'un numéro de SIRET.

§2.2 Les personnes souhaitant participer au salon doivent envoyer un dossier de demande d'inscription à l'organisateur, accompagné des pièces requises dans le délai indiqué. La sélection des exposants se fera par le comité de sélection. Tout dossier nous parvenant après le 7 avril 2025 ou incomplet, ne pourra être retenu.

§2.3 L'exposant doit faire connaître à l'organisateur tout changement susceptible d'entraîner un réexamen de son dossier.

§2.4 L'organisateur se réserve le droit de rejeter, à titre provisoire ou définitif, toute demande d'inscription qui ne satisferait pas aux conditions requises. Peuvent constituer des motifs de rejet : un dossier de demande d'inscription incomplet, le défaut de versement de l'acompte ou du règlement final, la non-adéquation du demandeur, de ses produits ou services, avec l'esprit de la manifestation, le redressement judiciaire de l'exposant, son état avéré de cessation de paiement, le risque d'une atteinte par sa présence ou ses produits aux intérêts protégés des consommateurs et de la jeunesse, et plus généralement à l'ordre public, à la tranquillité des autres exposants, à la sécurité et à l'agrément des visiteurs.

§ 2.5 Dans la sélection des candidats, l'organisateur s'attachera à privilégier une offre de produits renouvelée. Pour cette neuvième édition, l'effort pour les exposants ayant plus de 3 participations devra être focalisée sur le renouveau de leurs créations. Parmi les critères de sélection, le comité s'attachera plus particulièrement à : une offre de produits renouvelée, la qualité et la finition des pièces, l'Adhésion annuelle à ResoCUIR à jour pour les exposants Adhérents.

3. Frais de participation

§3.1 Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un acompte de 50% du montant total TTC à l'ordre de ResoCUIR Nouvelle-Aquitaine. Le chèque d'acompte ne sera encaissé qu'une fois la notification d'inscription adressée à l'exposant retenu par mail. Les 50 % restant devront être réglés 3 semaines avant le Salon soit le vendredi 5 septembre 2025, au plus tard.

§ 3.2 Le chèque d'acompte ne sera encaissé qu'en cas de validation de la demande de participation par le comité de sélection. Si le candidat est refusé, le comité de sélection n'aura pas à justifier de sa décision et renverra le chèque sous 15 jours.

§ 3.3 Une facture de l'intégralité du stand sera adressée à l'exposant, dès sa notification de sélection, déduction faite de l'acompte versé.

4. Conditions d'annulation

§ 4.1 L'exposant a le droit d'annuler sa participation sans justification. Il devra en informer l'organisateur en adressant un courrier RAR au siège de l'association ou par mail avec accusé de réception. Si l'exposant souhaite annuler sa participation : entre la date de la notification de sélection et le 5 septembre 2025 l'acompte de 50% du total versé reste dû, après le 5 septembre 2025 le paiement du stand est réputé dû dans sa totalité.

§ 4.2 L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de reporter la manifestation s'il constate un nombre insuffisant d'inscrits. L'exposant inscrit se voit alors rembourser ses frais de participation. L'exposant assume la totalité des risques liés à la non-réalisation éventuelle de la manifestation.

§ 4.3 Dans le cas où les autorités sanitaires décident soit d'un confinement ou de restrictions rendant impossibles la tenue de la manifestation, ces décisions ne pourraient en aucun cas engager la responsabilité de l'organisateur ResoCUIR. Dans le cas d'une annulation annoncée jusqu'à la date de la notification de sélection, le remboursement sera intégral. Pour une annulation à compter de la date de la notification de sélection + 1 jour ou plus, ResoCUIR se réserve le droit de conserver un montant forfaitaire de 60€ TTC par stand.

5. Répartition des stands

§ 5.1 La répartition des stands est réalisée par l'organisateur avec l'aide du prestataire le Parc des Expositions de Pau selon les normes de sécurité, en tenant compte autant que possible des désirs exprimés par les exposants, de la nature de leurs produits et la taille des stands et des aménagements possibles.

§ 5.2 Le choix de l'emplacement et la configuration des stands est définitif après la notification d'acceptation par les organisateurs.

§ 5.3 L'organisateur se réserve le droit de modifier la répartition des stands, s'il le juge utile pour l'aménagement général du salon. Toute modification effectuée par l'organisateur, générant une diminution de surface, entrainera un remboursement de la différence du prix du stand s'il y a lieu.

§ 5.4 L'inscription ne donne aucun droit à un emplacement déterminé.

§ 5.5 Une fois installé, l'exposant renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour une quelconque non-conformité aux conditions confirmées dans la notification des organisateurs.

§ 5.6 La présence de l'exposant est obligatoire pendant toute la durée du salon et selon les horaires définis.

§ 5.7 Dans le cas où l'exposant ne se présenterait pas le jour de l'installation des stands ou le 1^{er} jour d'ouverture du salon, l'organisateur se réserve le droit d'utiliser cet emplacement. Aucun remboursement ne sera effectué.

6. Utilisation des stands

§ 6.1 L'occupation des stands ne doit en aucun cas détériorer le matériel et les cloisons fournis par l'organisateur.

§ 6.2 L'aménagement des stands réalisé par les exposants ne doit en aucun cas nuire à la sécurité du public ou des autres exposants. Il doit s'accorder avec la visibilité des stands voisins. Dans le cas contraire, l'organisateur se réserve le droit de démonter cette décoration.

§ 6.3 Les exposants sont tenus de ne pas intervenir sur l'état des structures (sols, murs, plafonds, luminaires, spots, prises, etc.). Toute remise en état après une détérioration leur serait facturée.

§ 6.4 L'exposant s'engage à exposer des pièces conformes à celles pour lesquelles il a été admis.

§ 6.5 Sauf autorisation écrite et préalable de l'organisateur, un exposant ne peut céder, sous-louer ou partager, à titre onéreux ou gratuit, tout ou partie de sa concession dans l'enceinte du salon.

§ 6.6 Néanmoins, plusieurs exposants peuvent être autorisés à réaliser une présentation d'ensemble, à condition que chacun d'eux ait adressé une demande préalable d'agrément à l'organisateur et ait souscrit une demande de coparticipation.

§ 6.7 Les exposants s'engagent à maintenir leur stand propre et à ne pas obstruer les allées.

§ 6.8 L'évacuation des stands, articles et décorations particulières, ainsi que les déchets résiduels des matériaux ayant servi à la décoration, devra être faite par les soins des exposants dans les délais et horaires impartis par l'organisateur. Passés ces délais, les objets seront transportés dans un garde-meuble, aux frais et au risque de l'exposant responsable.

§ 6.9 Les déchets résiduels des matériaux ayant servi à la décoration devront être impérativement jetés dans les poubelles de tri prévues à cet effet.

§ 6.10 Les exposants devront laisser le matériel, décors et emplacement mis à leur disposition dans l'état où ils les auront trouvés. Toutes détériorations seront évaluées par les services techniques de l'organisateur et mis à la charge des exposants responsables.

§ 6.11 Les exposants ne souscrivant pas au forfait éclairage devront amener du matériel électrique aux normes et de 80W maximum.

§ 6.12 Il est fermement interdit de percer les cloisons ou d'utiliser du scotch. Les exposants devront amener des chainettes et crochets pour tout accrochage. Les tissus accrochés doivent être tendus. Toute détérioration fera l'objet d'un constat et de l'acquittement de dommages par l'exposant.

§ 6.13 Un état des lieux de l'emplacement sera effectué par les organisateurs à l'issue du salon. Le non-respect des règles énoncées sera susceptible de donner lieu à une facturation.

7. Gardiennage

§ 7.1 Une surveillance active de nuit sera effectuée par une société de gardiennage. Toutefois, l'organisateur décline toute responsabilité en cas de détérioration ou de vol commis, causé par un tiers ou par un autre exposant.

§ 7.2 Les exposants s'engagent à prendre une photo d'ensemble de leur stand chaque soir à la fermeture du salon et avant l'intervention des gardiens de nuit. Les exposants s'engagent à être présents sur leur stand 15 minutes avant l'ouverture du salon chaque jour.

§ 7.3 Dans le cas où un service de garde des stands serait fourni par les bénévoles afin de soulager les exposants sur leur stand pendant la pause déjeuner, la limite de « gardiennage » ne dépassera pas 30 minutes. Au-delà de ce délai, le bénévole pourra quitter le stand et le laisser sans surveillance.

8. Assurance

§ 8.1 Les exposants sont tenus de souscrire à une assurance multirisque exposition et responsabilité civile. L'organisateur est tenu de souscrire à une assurance générale des lieux.

§ 8.2 L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de vols qui pourraient avoir lieu pendant la manifestation, le montage et le démontage.

9. Utilisation des images

§ 9.1 L'exposant donne à l'organisateur, par l'utilisation tacite du présent règlement, l'autorisation d'utiliser son image, celles de son dossier de demande d'inscription, celles de son exposition ou de sa production et communiquera le ou les crédits photos. L'exposant autorise l'organisateur à reproduire et à utiliser dans sa communication les photographies prises lors du salon, pour lesquels il garantit avoir tout pouvoir et capacité à cet effet, dans les différents supports de promotion de la manifestation, auprès des médias, ainsi que sur le site internet resocuir.fr.

Les présentes conditions du règlement doivent être approuvées en page 7.

IV. Bulletin d'adhésion ResoCUIR 2025

Dans sa mission de fédérer, promouvoir et développer les entreprises de la filière cuir en Nouvelle-Aquitaine, ResoCUIR a fait le choix de proposer aux exposants des Portes du Cuir #SALON, des tarifs privilégiant ses Adhérents.

Adhérer à ResoCUIR est une opportunité de développer son réseau, créer des synergies sous forme de projets, de mutualiser des moyens, de constituer son réseau et favoriser des actions collectives ou individuelles pour partager ses problématiques entre professionnels. Toutes les informations sur resocuir.fr

[>>Télécharger le Bulletin d'Adhésion](#)

Grille des cotisations ResoCUIR – 2025

Pour la toute première adhésion à ResoCUIR, le nouveau membre bénéficie d'une réduction de 50 % sur la cotisation annuelle HT à compter du 1^{er} janvier 2025.

Tarif unique antennes Animation et FECNA	Base HT	Montant TTC	Base HT 1 ^{ère} adhésion	Montant TTC 1 ^{ère} adhésion	Adhésion TTC
COLLEGE 1 : Entreprises					
Montant Chiffre d'Affaires N-1					
< 50 K€ / en création	160	192	80	96	
50 à 500 K€	270	324	135	162	
500 K€ à 1 M€	480	576	240	288	
1 M€ à 5 M€	800	960	400	480	
5 M€ à 10 M€	1 170	1404	585	702	
10 à 30 M€	1 590	1908	795	954	
> 30 M€	2 230	2676	1 115	1338	
COLLEGE 2 : Artisans et artisans Métiers d'Art					
Forfait	160	192	80	96	
COLLEGE 3 : Organismes de recherche, innovation, formation					
Formule adhésion	1 600	1 920			
COLLEGE 4 : Partenaires socio-économiques					
Formule adhésion	1 600	1 920			
COLLEGE 5 : Collectivités territoriales et EPCI					
< 1 000 habitants	550				
de 1 000 à 2 500 habitants	1 100				
de 2 500 à 5 000 habitants	2 200				
de 5 000 à 15 000 habitants	5 300				
de 15 000 à 50 000 habitants	8 000				
> 50 000 habitants	10 600				
TOTAL A PAYER					

L'adhésion à ResoCUIR est renouvelée le 1er janvier de chaque année par tacite reconduction. Tout membre ne souhaitant pas reconduire son adhésion doit le signaler par écrit à ResoCUIR dans les 3 mois précédant le terme de la cotisation.